

Yacht-club de Dinard

COUPE DES SAUVETEURS

AVIS DE COURSE

Samedi 26 avril 2008

1. ORGANISATION

Yacht Club de Dinard

Promenade du Clair de Lune - 35800 DINARD

Tél. : 02 99 46 14 32 – Fax : 02 99 16 01 18

e-mail : yacht-club-dinard@wanadoo.fr

Site : <http://www.yacht-club-dinard.com>

2. REGLES

Elles comprennent :

- Les Règles de Course ISAF 2005-2008 (RCV).
- Le présent Avis de Course.
- Les Instructions de Courses Générales, distribuées aux concurrents au plus tard le 25 avril 2008.
- Les Instructions de Courses particulières « Parcours Traversée et Grand Côtier, Pavillon Tango » avec son annexe « Marques de Parcours Traversée et Grand Côtier », distribuées aux concurrents au plus tard le 25 avril 2008.

3. VOILIERS ET EQUIPAGES

- Le Championnat est ouvert à tous les bateaux ayant un certificat valide IRC Habitable. Pour être admis en catégorie IRC Habitable, les bateaux doivent satisfaire aux exigences des « Réglementations Spéciales Offshore » Catégorie 3 avec radeau de survie. A cet effet, les concurrents peuvent consulter le site de la Fédération Française de Voile.
<http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/arbitrage/RCV.asp#RSO>
- L'équipage est limité à deux personnes dont le chef de bord qui doit avoir au moins 18 ans le 26 juillet 2008.
- Le Pilote automatique est autorisé (Modification R.C.V. 52).
- Chaque voilier doit déployer un pavillon D bien visible d'un guindant minimum de 30 cm.
- Tous les participants résidant en France devront présenter leur licence FFV 2008 avec visa médical.

4. INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont à régler avec la remise de la fiche d'inscription avant la première course du bateau

INSCRIPTIONS	Membres	Non Membres
Droits normaux	50 €	60 €
Droits réduits (inscription avant le 20 avril 2008)	40 €	50 €

Les droits couvrent :

- L'organisation de la course.
- **Le cocktail de bienvenue, vendredi 25 avril (19 H 30 à « l'Escale », Esplanade du Port des Bas-Sablons)**
- **Le cocktail de remise des prix, samedi 26 avril (18 H 30 au Y.C.D., Promenade du Clair de Lune Dinard)**
- **30 % des droits d'inscription seront reversés à la SNSM, section Dinard**

5. SIGNAL D'AVERTISSEMENT

- Le signal d'avertissement est le pavillon D Delta.
- Le signal d'avertissement est envoyé le samedi 26 avril à **10 Heures**.
- Le Canal VHF en usage est le 72. L'écoute VHF est recommandée sur ce canal.**
- Un bateau qui abandonne une course doit obligatoirement le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.**

6. ZONE DE COURSE ET PARCOURS

Le parcours se situe au large immédiat de la côte entre le Cap Fréhel, la Pointe du Grouin et le Plateau des Minquiers.

6.1 LIGNE DE DEPART

- Elle est située entre le mât frappé d'un pavillon YCD sur le bateau-comité "Yacht-club de Dinard" et le côté parcours d'une bouée jaune gonflable mouillée à proximité, ceux-ci étant situés à **l'Est de la Pointe du Moulinet**.
- Toutefois, en raison du trafic portuaire et des conditions météorologiques, le Comité de course peut envoyer le pavillon « L » ce qui signifie : la ligne de départ est déplacée, les bateaux doivent suivre le « bateau comité » en direction du parcours. Lorsque le Comité de Course veut donner le départ, il mouille la ligne de départ ; il envoie le signal d'avertissement une minute après l'amené du pavillon L ; le parcours comprend alors les seules marques du parcours initial qui rapprochent de la ligne d'arrivée. Cette procédure modifie Signaux de course, pavillon L.
- Tout bateau qui n'a pas franchi la ligne de départ 10 minutes après le signal de départ sera classé DNS (modification de RCV 29.2).

6.2 PARCOURS

Contourner les marques suivantes du côté requis :

- A tribord, bouée Crapaud du Bé - 48°39'4 N ; 2°02'5 W
- A bâbord, bouée Roche aux Anglais - 48°39'6 N ; 2°02'3 W
- A bâbord, bouée Sud-Est Minquiers (Les Sauvages) - 48°53'5 N ; 2°00'0 W
- A bâbord, bouée Sud Minquiers - 48°53'1 N ; 2°10'1 W
- A bâbord, bouée Atterrage Saint Malo 48°41'4 N ; 2°07'3 W
- A tribord, bouée Nord Rance 48°38'7 N ; 2°02'3 W
- A bâbord, coffre 2 (coffre le plus au Nord dans la baie de Dinard) 48°38'2 N ; 2°02'6

6.3 LIGNE D'ARRIVEE

Elle est située entre le **coffre 3** (48°38'06 N ; 2°02'04 W) et le côté parcours d'une **bouée jaune** gonflable mouillée à l'Ouest du coffre 3 (le coffre 3 est le deuxième coffre en venant du large, il n'y a pas de coffre 1).

Chaque concurrent doit annoncer son n° de voile lorsqu'il s'approche de la bouée Nord Rance sur VHF Canal 72, et de nuit éclairer sa GV à l'approche de la ligne d'arrivée et jusqu'à 100 mètres après celle-ci. Chaque concurrent doit relever son heure précise d'arrivée.

7. TEMPS LIMITE (modification de RCV 35)

L'heure limite pour tous les concurrents est 22 H 00 le samedi 26 avril 2008

8. CLASSEMENT ET PRIX

- Il y a un classement général IRC Habitable.
- La catégorie IRC habitable est divisée en 2 dans la mesure où concoure un minimum de 5 bateaux :
IRC1 pour les TCC supérieurs à 0,990, IRC2 pour les TCC inférieurs ou égaux à 0,990

ADDENDA : Horaires des marées (heure légale)

JOUR	PLEINES MERS				Coefficient		BASSES MERS			
	MATIN		SOIR				MATIN		SOIR	
	Heure	Hauteur	Heure	Hauteur	Matin	Soir	Heure	Hauteur	Heure	Hauteur
26 avril	11 H 01	9 m 95	23 H 13	9 m 85	52	47	5 H 32	3 m 35	17 H 40	3 m 90
27 avril	11 H 39	9 m 30	23 H 56	9 m 20	42	38	6 H 06	3 m 90	18 H 17	4 m 50

Corps Arbitral :

Président du Comité de Course : Jean Louis Fabry.

Président du Jury de Réclamation : Patrick Brehier - **Correspondant jauge IRC :** Marc Noël.